



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:**

À la séance régulière du conseil municipal en date du 3 juin 2024, le conseil municipal a adopté le règlement 329-2024 intitulé : Règlement décrétant une dépense de 3 071 000\$ et un emprunt de 3 071 000\$ pour la construction d'un centre communautaire. Le règlement 329-2024 a été approuvé par la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 25 juillet 2024 et entre en vigueur à cette date, conformément à la Loi.

**DONNÉ À** Sainte-Marie-Salomé, **le 28 août 2024.**

*Original signé*

Élisa-Ann Sourdif

Directrice générale et greffière-trésorière